



Réf. : C.L.35.2020

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a l'honneur d'inviter les États Membres et les Membres associés de l'Organisation à la Session extraordinaire du Conseil exécutif consacrée à la mise en œuvre de la résolution WHA73.1 sur la riposte à la COVID-19.

La session extraordinaire du Conseil exécutif débutera le lundi 5 octobre 2020 à 12 heures (HEC) et prendra fin au plus tard le mardi 6 octobre 2020 à 18 heures (HEC). Les travaux se dérouleront de 12 heures à 15 heures et de 16 heures à 18 heures (HEC).

Au regard de la situation actuelle dans le monde et à la suite de consultations avec le Président du Conseil exécutif, la session extraordinaire se tiendra virtuellement en ayant recours aux technologies de vidéoconférence. Les informations pratiques concernant l'accès à la plateforme en ligne seront communiquées à l'issue de la procédure d'inscription.

L'inscription en ligne est obligatoire pour la participation au Conseil exécutif. Elle peut se faire à partir du 7 septembre 2020 en allant sur le lien <https://extranet.who.int/bpmext/meetingregistration.aspx> avec comme nom d'utilisateur : EBSSuser et comme mot de passe : T!e=xu&cu!01AEF2910F.

Les instructions pour s'inscrire en ligne peuvent être téléchargées à partir du site Web consacré à la gouvernance (<http://www.who.int/governance/registration/fr/index.html>).

L'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire du Conseil exécutif figure dans le document EBSS/5/1.

Les autres documents de la session extraordinaire du Conseil exécutif, dont l'ordre du jour provisoire annoté, seront accessibles sur le site Internet de l'OMS (<https://apps.who.int/gb/f/index.html>) au fur et à mesure de leur disponibilité.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres et aux Membres associés de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 2 septembre 2020